

DDTM/DML 64/40  
Service Environnement et activités"  
Maritimes  
64600 Anglet

Arcachon, le 10/01/2019

Objet : Avis sur les filets fixes posés sur l'estran landais

V/Réf. : Votre demande d'avis reçue par mail le 12/12/2018

N/Réf. : LER/AR/001-2019/HOJ/NCM/ft

Affaire suivie par: Gilles Morandea, Florence Sanchez, Nathalie Caill-Milly

Madame,

Vous avez sollicité l'avis de l'Institut le 12/12/2018 concernant la pertinence du nombre d'autorisations encadrant la pose de filets fixes sur l'estran landais, qui est aujourd'hui de 500 et posé la question de « l'impact réel de cette pêcherie sur l'état des ressources halieutiques sur le littoral landais notamment eu égard aux espèces protégées dans la zone CIEM VIIIb, soumises à plan de gestion (comme le bar et la sole commune depuis 2016) ou à TAC comme le maquereau, le chinchard etc. ». En réponse, je vous apporte les éléments suivants.

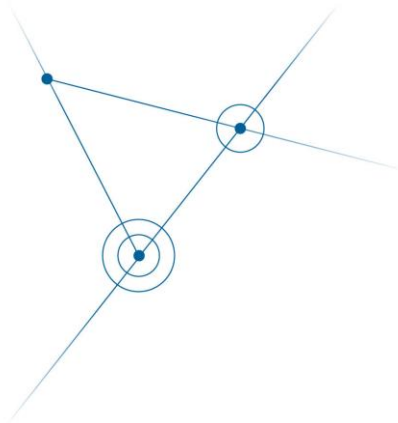
De 2000 à 2014, l'Ifremer a suivi cette activité de pêche de loisir via un système déclaratif reposant sur la remise de fiches de pêche par les pêcheurs eux-mêmes. Depuis 2015, vos services sont en charge de la collecte et saisie de ces données, l'Ifremer ayant abandonné ce suivi.

L'impact peut être appréhendé par l'évaluation de l'effort de pêche comme le nombre de séquences de pêche, le nombre de jours de l'année où il y a une activité, le nombre de mètres de filets posés par séquence (Cf. tableau 1 en pièce jointe). Il est aussi abordé par les quantités prélevées (captures) et par la structure en taille des captures, celle-ci permettant d'estimer pour de nombreuses espèces l'âge des individus capturés (par une relation taille-poids, âge).

Au cours des 10 dernières années, l'activité a varié de 2 049 séquences de pêche à 3 558 (Cf. tableau 1). Cependant, cette information n'est plus disponible depuis 2015. La variabilité peut s'expliquer en partie par les conditions météorologiques, en particulier le régime de houle, car la pose de filet n'est pas réalisée par forte houle. Par ailleurs, cette activité peut être qualifiée d'occasionnelle ; en moyenne, par pêcheur, le nombre de séquences a varié de 6 à 10 avec des longueurs de filets posés allant de 36 à 41 m. De plus, entre 7% et 37% (entre 2007 et 2014) des documents déclaratifs remis indiquent une inactivité. Compte tenu des éléments disponibles, on n'observe pas une augmentation de l'effort de pêche sur la période 2007-2014.

**Station d'Arcachon**

**Siège Social**



Entre 2007 et 2017, les captures totales de la pêche de loisir aux filets sur la côte landaise ont varié entre 5 800 kg et 12 800 kg (Cf. tableau 1). Parmi les espèces principales capturées, le bar européen représente 1 200 kg à 4 300 kg selon les années. Pour la sole commune, les captures varient de 13 kg à 54 kg et pour le maquereau commun de 40 kg à 354 kg ; quant au chinchard commun, les prises s'élèvent entre 14 kg et 155 kg. Le saumon atlantique dont la capture nécessite une licence de pêche, apparaissait dans les prises jusqu'en 2014 : de 11 kg à 65 kg.

Au regard des débarquements de la pêche professionnelle dans le golfe de Gascogne et/ou en Atlantique Nord Est et mers adjacentes pour le bar d'Europe, la sole commune, le maquereau commun, le chinchard commun et le saumon atlantique (Cf. tableau 2), le prélèvement de cette activité de loisir reste faible même en prenant l'ensemble des espèces.

Si l'impact de cette pêcherie peut être approché par l'évaluation de l'effort de pêche et des quantités par espèce, il devrait l'être aussi par l'analyse qualitative des captures, à savoir la structure en taille et en poids de celles-ci. Ce système de suivi n'a jusqu'à présent jamais été mis en place, nous ne disposons donc pas de cette information.

Au vu de tous ces éléments, nous considérons que l'impact de cette activité est négligeable pour ce qui concerne les prélèvements sur la ressource halieutique. L'absence des autres indicateurs d'effort depuis 2015 ne nous permet pas de donner un avis sur la pertinence du nombre d'autorisations, que ce soit dans le sens d'une augmentation ou d'une diminution. En vue d'améliorer le diagnostic, il serait souhaitable de revenir à l'enregistrement de toutes les informations concernant l'effort de pêche déclaré dans les fiches remises par les pêcheurs et de mettre en place un échantillonnage des captures *in situ* (l'auto échantillonnage par les pêcheurs pourrait être mis en œuvre).

Je vous prie, Madame, de recevoir l'expression de mes considérations les meilleures.

Hélène Oger-Jeanneret

**Institut français de Recherche  
pour l'Exploitation de la Mer**  
Établissement public à caractère  
industriel et commercial

**Station d'Arcachon**

Quai du Commandant Silhouette  
33120 Arcachon  
France  
+33 (0) 5 57 72 29 92

**Siège Social**

155, rue Jean-Jacques Rousseau  
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex  
France  
R.C.S. Nanterre B 330 715 368  
APE 7219Z  
SIRET 330 715 368 00297  
TVA FR 46 330 715 368  
+33 (0)1 46 48 21 00

[www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

PJ : Tableau 1 : Indicateurs synthétiques 2007-2017 issus des déclarations de pêche de loisir sur la côte landaise.

Tableau 2 : Débarquements en tonnes de la pêche professionnelle en 2017 dans le golfe de Gascogne et/ou en Atlantique Nord Est.